



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022

SLO

ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022\_56-DE

Publié sur le site internet le 7 juillet 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2022.56 Séance du 04 juillet 2022

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 04 juillet 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 juin 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, M. Stéphane VALETTE, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Éric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Michel SARZIER à Mme Florence DEGOUGE, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, M. Lillian CHEYNEL à Mme Stéphanie DESBAR.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND

Conseillers municipaux présents : 25.

Madame Florence DEGOUGE a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS (suite démission)**

Rapporteur : Madame Florence DEGOUGE

**Vu** la délibération prise lors du Conseil municipal du 17/06/2020,

En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, Madame le rapporteur expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Elle rappelle que Monsieur le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2020 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal en son sein au conseil d'administration du CCAS.

Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU a fait part de sa démission pour des raisons professionnelles, il est proposé de la remplacer. M SARZIER présente sa candidature. Il y a lieu de réélire les membres du conseil d'administration.

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **RAPPORTE** la délibération du 17/06/2020 ;
- **PROCÈDE** à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste de candidats suivants a été présentée :

- Florence DEGOUGE,
- Céline LOPEZ,
- Stevie BONNARD,
- Jean-Michel SARZIER,
- Marina THON,
- Caroline BILLION REY,
- Natacha TRUCHET-COMTE,
- Stéphanie DESBAR.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20220704-DELIB2022\_

Conseil Municipal du 04 juillet 2022



N°2022.56  
(suite)  
Séance du 04  
juillet 2022

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Florence DEGOUGE,
- Céline LOPEZ,
- Stevie BONNARD,
- Jean-Michel SARZIER,
- Marina THON,
- Caroline BILLION REY,
- Natacha TRUCHET-COMTE,
- Stéphanie DESBAR.

-----  
Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,